

ARRÊTÉ N°CONC-20250314-003
portant liste des candidats admis à participer aux épreuves
de l'examen professionnel d'accès au grade
de technicien principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne
dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »
session 2025

La Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°2010-329 modifié du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2010-1360 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,



Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé par les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté du 12 août 2024 pris par Madame la Présidente du Centre de gestion des Landes portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures », session 2025,

Considérant les dossiers d'inscription à l'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne parvenus au Centre de gestion des Landes durant la période d'inscription,

ARRÊTE

Article 1 : Sont admis à concourir à l'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne ouvert par l'arrêté du 12 août 2024 susvisé, les candidats dont les noms figurent sur la liste annexée au présent arrêté, sous réserve de l'examen des pièces à produire par les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier de candidature pouvant être complété au plus tard au 1^{er} jour de début des épreuves, soit le jeudi 10 avril 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La présidente du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mont de Marsan, le 14 mars 2025



La Présidente,

Jeanne COUTIÈRE



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2025**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Spécialité : RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

Code Utilisateur	NOM	PRENOM
102533	ARSAUT	Jean-Bernard
102542	ASSADET	Arnaud
102609	AUSSENAC	Pierre
102540	BARDY	Laurent
102423	BAUDRY	Anthony
102522	BECAAS	Benjamin
102594	BEGAUD	Marc-Antoine
102535	BEN AMMAR	Hassen
102556	BESOMBES	Laurent
102360	BILLARD	David
102579	BOULEY	Lydie
102601	BROUSSE	Frédéric
102526	BUGEAU	Frédéric
102504	CABANNE	Jean-Marie
102516	CANDAU	Stéphane
102622	CESTER	Julien
102543	CHABOT	Philippe
102474	CHAILLOT	Stephane
102473	CHANDEZON	Pierre
102590	CHAVAROT	Sylvain
102500	CHAÏT	Jean-Claude
102530	CHRISTIAEN	Véronique
102376	COEFFARD	Maxime
102365	COLOMBIER	Raphael
102607	CONSEIL	Damien
102631	COURTOIS	Christophe
102564	DARRIET	Pascal
102459	DARRITCHON	Paul
102499	DAUDE	Sébastien
102524	DIEZ	Céline
102495	DORBEAU	Thomas
102544	DUBOURG	Claire
102536	DUBUS	Vincent
102488	DUCOMBS	David
102420	DUPRESSOIR	Sebastien
102514	DURRIEU	Sebastien



Code Utilisateur	NOM	PRENOM
102623	DUZON	François
102471	ESTEVE	Bruno
102574	EVANGELISTI	Terence
102512	FAUGERE	Florian
102555	FILHOL	Thomas
102569	FRUITIER	Michel
102545	GARIN	Olivier
102585	GESTAS	Olivier
102391	GUILHEMJOUAN	Nicolas
102620	HAMMAMI	Haoussi
102598	HERMAN	Cedric
102628	HEROT	Dominique
102386	HOSTEINS	Bertrand
102624	IZAOUI	Rachid
102525	JOLY	Vincent
102575	LAGORCE	Dimitri
102546	LAUGA	Olivier
102452	LAURENCIER	Steve
102496	LESTAGE	Muriel
102539	LOSTE-BERDOT	Pascal
102557	LOUSTALET	Florent
102529	LOZANO	Christophe
102562	LUFAU	Eric
102448	MARTIN	Christophe
102508	MATINS	Jean-Marc
102410	MONSEGU	David
102393	NICAUD	Bruno
102613	OTEGUI	Vincent
102547	PARDO	Mathieu
102582	PASQUIER	Yannick
102509	PASTOL	Thomas
102507	POMIER	Matthieu
102532	PRUNET	Arnaud
102409	PÉRÉ	Stéphane
102596	RABETTE	Laurent
102587	RIAH	Houssam-Eddine
102558	RIVET	Thierry
102566	ROULIERE	Bastien
102492	RUIVET	Nicolas
102583	SANS	Sébastien
102510	SAUDEL	Pascal
102551	SERUS	Philippe
102517	SIREAU	Jérémie
102548	STEFANUTO	Damien
102627	TAVARES	Jean
102370	TETARD	Yoann
102447	TOBAL	Nicolas
102407	TOCQUEVILLE	Jeremy
102511	TROUBADIS	Guillaume

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 040-284003332-20250314-25_03_006-CC

